

CENTRE MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE POINT VISION PARIS TERNES

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins au capital de 4 518.25 euros

11 rue Laugier – 75017 Paris

RCS Paris 438 845 059



Tarifs d'honoraires des actes médicaux les plus courants pratiqués par votre médecin au 1 Janvier 2026

Le Docteur Jean Paul LOMBROSO exerce dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter l'annuaire santé du site www.ameli.fr

« Votre médecin exerçant dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2, détermine librement, à ce titre, le montant de ses honoraires qui peuvent donc être supérieurs à ceux fixés par la Convention le liant à la sécurité sociale. Ce montant doit cependant être déterminé avec tact et mesure, conformément à l'article 53 du Code de déontologie médicale, en tenant compte de la complexité de l'acte, de la situation du patient, de la réglementation en vigueur ou de circonstances particulières.

La facturation de dépassements d'honoraires est par ailleurs interdite pour les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS), sauf en cas d'exigence exceptionnelle de leur part concernant l'horaire ou le lieu des actes pratiqués. »

« Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondants à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut pas vous être imposé ».

Remboursement par la sécurité sociale des actes réalisés par votre médecin ophtalmologiste :

- **70% si parcours de soins coordonnés (90% en Alsace sauf régimes spéciaux)**
- **30% hors parcours de soins coordonnés**
- **100% si ALD (affection longue durée), maternité, CMU/ACS (nouvellement CSS)**

Remboursement par les assureurs complémentaires : selon contrat

Notre centre est ouvert de 10h00 à 19h00 du lundi au samedi. Néanmoins, pour souscrire à votre convenance et conformément aux dispositions de la convention médicale, un rendez-vous pourra vous être donné le samedi : quel que soit le secteur du médecin, un dépassement modéré du tarif conventionnel sera appliqué le samedi avec tact et mesure.

CENTRE MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE POINT VISION PARIS TERNES

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins au capital de 4 518.25 euros

11 rue Laugier – 75017 Paris

RCS Paris 438 845 059



ACTES TECHNIQUES LES PLUS COURAMMENT PRATIQUES AU CABINET (SECTEUR 2)

Accès direct spécifique : Lunettes, Glaucome	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Vision binoculaire + motricité	94,63€	39,47€
OCT + Fond d'oeil	160,70€	63,74€
OCT + Pachymétrie	169,66€	59,34€
Champ visuel	110,35€	34,27€
Fond d'œil + Champ Visuel	144,80€	37,31€
Fond d'œil	118,61€	38,47€
Fond d'œil + Pachymétrie	90,08€	38,69€
Biométrie + Microscopie spéculaire	137,51€	52,62€
Microscopie spéculaire	116,89€	36,52€
Pachymétrie + RNM	113,55€	30,20€
Acuité visuelle - Réfraction	20,80€	20,80€

Nous réalisons un devis pour tout dépassement d'honoraires d'actes et prestations, égal ou supérieur à 70 euros.

Votre médecin est à votre disposition pour vous apporter toute information sur les tarifs des prestations pratiquées, préalablement à la réalisation d'actes médicaux pratiqués à distance ou de visites à domicile, ainsi qu'aux conditions de leur prise en charge et de dispense éventuelle d'avance des frais.